

Décision portant nomination de Mme Cécile Vernochet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8122 intitulée Rétrovirus endogènes et éléments rétroïdes des eucaryotes supérieurs

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte n°8122 intitulée Rétrovirus endogènes et éléments rétroïdes des eucaryotes supérieurs et nommant M. Thierry Heidmann en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 17 juin 2013 ;

Considérant que Mme Cécile Vernochet a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 13 au 15 mars 2013 et du 12 au 14 juin 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Cécile Vernochet, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8122 intitulée Rétrovirus endogènes et éléments rétroïdes des eucaryotes supérieurs, à compter du 18 juin 2013.

Mme Cécile Vernochet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Cécile Vernochet est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1^{er} septembre 2013

Le directeur de l'unité
Thierry Heidmann

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris-Sud 11 (ou de son délégataire)